FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la préparation : **EAU DE PARFUM DOG GENERATION YLANG YLANG**

Date d'émission : 29.12.2017

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 - Indications sur le produit

Nom commercial	EAU DE PARFUM DOG GENERATION YLANG YLANG
Type de produit	Produit vétérinaire
Utilisation	Produit de toilettage d'animaux utilisé par pulvérisation

1.2 – Fabricant fournissant la FDS

Chadog Diffusion
9 Rue Leonard de Vinci
Z.A.C. Belle Aire Nord
17440 Aytre France
TEL 0033 + (0) 546 438 585

1.3 - Appel des urgences

France : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification du mélange selon le Règlement CLP

Contient de l'alpha-hexylcinnamaldehyde. Peut produire une réaction allergique.

2.2 – Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :
Aucun pictogramme.

Mention d'avertissement :
Aucune mention.

Mentions de danger :
Aucune mention.

Conseils de prudence **:**
P102 : Tenir hors de portée des enfants.

EUH208 - Contient de l'alpha-hexylcinnamaldehyde. Peut produire une réaction allergique.

2.3 – Autres dangers

Aucune information disponible n'est donnée par les fabricants des composants du mélange.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	EINECS	CAS	Conc. %	Classification
alpha-hexylcinnamaldehyde	202-983-3	101-86-0	0,1 – 1 %	H317, H400, H411

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Informations générales

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui montrer l'emballage.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation

Sans objet pour l'utilisation habituelle du mélange.

En cas de projections ou de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Envoyer le sujet chez un ophtalmologiste, s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau

Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin ; lui montrer l'étiquette.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Cette préparation n'est pas inflammable.

En cas d'incendie :

5.1 – Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, oxydes de carbone, poudre, mousse.

5.2 – Dangers particuliers

Par décomposition à haute température, vapeurs nocives.

5.3 – Conseils aux pompiers

Éliminer les eaux de combustion et les eaux contaminées.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface.

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les déchets avec un absorbant inerte (sable, terre sèche, agglomérant…)

Transférer les déchets dans un conteneur hermétique et éliminer conformément aux réglementations en vigueur.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec les yeux.
7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Éviter tout contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.
Après ouverture, tout récipient doit être refermé avec précaution.
7.3 – Utilisation finale particulière
Produit de toilettage d'animaux utilisé par pulvérisation.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle
Pas de valeur d'exposition professionnelle connue

8.2 – Contrôle de l'exposition

Contrôle technique
Aucune information particulière des fournisseurs des composants
Mesures de protection individuelles
a) Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.
b) Protection des mains : En cours de fabrication, éviter le contact avec la peau.
c) Protection respiratoire : Aucune pour l'utilisation prévue
d) Protection corporelle : Aucune pour l'utilisation prévue.
Mesures d'hygiène
Lors de la manipulation du mélange pour la fabrication ou le conditionnement :
Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail.
Se laver les mains après le travail ou avant les pauses.
Si contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
Si contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide
Odeur : caractéristique
pH : non mesuré.
Température d'ébullition : environ 100°C
Densité à 15°C : environ 1
Solubilité : dispersable dans l'eau

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 – Réactivité
Pas de réactions dangereuses selon les fournisseurs des composants.
10.2 – Stabilité
La préparation est stable dans les conditions normales.
10.3 – Possibilité de réactions dangereuses
Aucune selon les fournisseurs des composants.
10.4 - Conditions à éviter
Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 – Matières à éviter
Acides forts, bases fortes, oxydants, réducteurs.
10.6 – Produits de décomposition dangereux
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation n'a pas fait l'objet d'étude toxicologique. Elle peut produire une réaction allergique.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques.
Selon les termes de la réglementation européenne, elle n'est pas classée nocive pour les organismes aquatiques.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 – Méthodes de traitement des déchets
Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux.
Les éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

13.2 – Méthodes d'élimination
Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau, ni les eaux de surface.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'est pas classée dangereuse pour le transport.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Voir Section 2
EUH208 - Contient de l'alpha-hexylcinnamaldehyde. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases H mentionnées dans la Section 3
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ces phrases ne s'appliquent pas à la préparation, mais celle-ci peut produire une réaction allergique.

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles s'appliquent à la préparation en tant que telle et sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances et des mélanges constitutifs. Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels ils sont prévus.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation du produit.

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au produit et non comme une garantie de ses propriétés.